

Sciences et Avenir

Par Valentine Delattre, publié le 23 Mai 2016

Berlin vote le "permis de conduire" pour chiens

Dans la capitale allemande, il faudra dorénavant passer un permis avant d'acquérir un chien.

Adopter un chien ? Passe ton permis d'abord ! Le projet de loi allemand visant à instaurer un permis de conduire pour chien a été approuvé mercredi 18 mai 2016. Pas question de chevaucher son yorkshire ou de l'atteler à un traîneau : le certificat, qui entrera en vigueur courant 2016, atteste de la bonne conduite des citoyens berlinois avec leur quadrupède. Le but : prouver que le propriétaire maîtrise son animal et que ce dernier ne met en danger ni les hommes, ni les autres animaux. Avant d'acquérir un nouveau chien dans la capitale allemande, il faudra donc valider des épreuves pratiques et théoriques, dont un test d'obéissance. En outre, pour les canidés de plus de 30 centimètres au garrot, la laisse sera obligatoire partout en dehors de zones spéciales, au nombre de 38 dans la capitale. D'autres destinations populaires sont déjà interdites aux chiens, tels que le pourtour des lacs Schlachtensee et Krumme Lanke. Des mesures restrictives qui s'accumulent au fil du temps et inquiètent les propriétaires de molosses. Berlin compte en effet près de 100.000 chiens dans son enceinte.

Responsabiliser les propriétaires de chiens

Depuis juillet 2013, les attestations de compétences sont d'ores et déjà requises pour ceux qui souhaitent acquérir un chien en Basse-Saxe (dans le nord de l'Allemagne). Idem en Suisse depuis 2008. En France également, la détention d'un chien dangereux (chien d'attaque, de garde ou de défense) nécessite depuis 2007 une autorisation basée sur une formation d'aptitude et une évaluation comportementale de l'animal. A Berlin, ce permis s'inscrit dans un projet de loi plus vaste incitant les propriétaires de chiens à se comporter de façon responsable. Une initiative qui souffre d'une mauvaise réputation auprès de ceux-ci, qui jugent la loi inutile et oppressante. Ils pointent du doigt le contrôle démesuré que le Sénat veut appliquer dans les parcs de la capitale allemande. Autre sujet de discorde, le prix du permis : 100 euros accompagné d'une taxe annuelle de 40 euros. "*Je ne peux pas me permettre une telle dépense et je ne suis pas le seul dans ce cas*", témoigne un amateur de chiens interrogé par le Berlin Online. Reste à savoir comment cette nouvelle loi pourra être effectivement appliquée, souligne le média allemand. En effet, les parcs sont nombreux dans la capitale, à l'opposé du personnel, rendant les contrôles difficiles.